

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance Ordinaire du 12 MAI 2025**

L'an deux mille vingt-cinq  
Et le douze du mois de MAI

Membres en exercice :	29
Membres présents :	22
Procurations :	7
VOTES :	29
POUR :	29
CONTRE :	/
ABSTENTIONS :	/
Date de convocation :	6/05/2025

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. BRUNET M. TOUCHE C. GARCIN F. GALLO C. CLARES P. BOY JP. GALANTINI V. PAYAN L. MORARD S. PICHON H. CLEMENT JL. JAFFRE S. FERAUD S. DERDICHE C.

**PROCURATIONS** : MM/MMES. LOUVION C. à SPAGNOU D., SCHMALTZ E. à LAUGIER N., RODRIGUEZ C. à TEMPLIER JP., MUNS A. à CLARES P., ODDOU S. à REYNIER C., JOURDAN E. à CODOUL B., SEBANI S. à JAFFRE S.

M. Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

**2025-04-29-ST**

**OBJET** : Subvention OPAH-RU au bénéfice de Madame Bernadette NEU, propriétaire occupant au 1 Impasse du Château d'Eau, parcelle AT 174 – Amélioration énergétique.

Dans le cadre de l'OPAH-RU et notamment pour l'octroi d'une aide à Madame Bernadette NEU, propriétaire occupant au 1 Impasse du Château d'Eau, il est nécessaire d'avoir l'autorisation du Conseil Municipal pour les dossiers d'aide à l'amélioration énergétique.

Ces dispositions relèvent :

- du Code Général des Collectivités Territoriales articles L.2122-22, L.2311-7, D.1617-19,
- du Décret 62-1587 du 29 décembre 1962 sur la comptabilité publique,
- du Décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 sur la gestion budgétaire et la comptabilité publique,
- de la Convention OPAH-RU 004PRO0017 du 19 décembre 2023
- de la délibération 2023-06-38 ST du 16 mai 2023 relative à l'approbation de la convention OPAH-RU 2023-2028

Pour un montant de travaux de **58 388.38 € TTC** il sera proposé une aide globale de **58 000.00 €** qui se décompose comme suit :

ANAH : ..... 49 500.00 €  
Commune : ..... 3 000.00 €  
Région : ..... 5 500.00 €

Il est donc proposé une aide de la Commune de **3 000.00 €**

Ces aides seront versées par la ville de Sisteron (pour le compte de la **Ville et de la Région**) sur présentation des factures acquittées à Madame Bernadette NEU, propriétaire occupant au 1 Impasse du Château d'Eau, dans le cadre de l'amélioration énergétique, sur présentation des factures acquittées.

**Oui cet exposé et après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

**ACCEPTE** d'allouer une aide de **3 000.00 €** de la Commune à Madame Bernadette NEU, propriétaire occupant au 1 Impasse du Château d'Eau, dans le cadre de l'amélioration énergétique, sur présentation des factures acquittées.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette subvention ;

**DIT** que les crédits sont prévus au budget.

POUR COPIE CONFORME,

Le Maire,

D. SPAGNOU

Mis en ligne le 13/05/2025 à 17h19

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 13/05/2025**

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-210402095-20250512-2025\_04\_29\_